« Le gouvernement s'acharne à vider les caisses des collectivités locales, les contraignant à l'endettement »

Tribune

Emmené par Jean-Luc Gleyze, président du conseil départemental de la Gironde, un collectif rassemblant trente de ses homologues issus de la gauche dénonce, dans une tribune au « Monde », la rigueur budgétaire prônée par le gouvernement, qui fragilise ceux qui ont recours au service public départemental.

Publié le 08/04/2024 - LE MONDE

Article réservé aux abonnés

Passer de l'« Etat providence » à un « Etat protecteur », c'est ce que suggérait Bruno Le Maire, dans un entretien accordé au Journal du dimanche, le 17 mars. Derrière les mots du ministre de l'économie se cache en réalité un gouvernement manipulateur. Plutôt que de recoudre ses poches percées et de les remplir de nouveau en allant chercher l'argent là où il s'accumule, il préfère sabrer les services publics.

Il appauvrit notamment les départements aux dépens de nos aînés, des jeunes, des personnes en situation de handicap, des femmes et des hommes vivant dans la difficulté, bref aux dépens de celles et ceux pour qui le service public départemental est la première porte vers la protection sociale et l'émancipation.

La rigueur budgétaire qu'il prône circonscrit l'action publique de proximité à des champs d'intervention qui réduisent toujours plus la solidarité envers les « sans-voix », pour reprendre l'expression du directeur général de la Fondation Abbé Pierre, Christophe Robert (*Pour les sans-voix*, Arthaud, 304 pages, 19,90 euros). Notre modèle de société fondé sur la liberté, l'égalité et la fraternité s'en trouve menacé.

Bien que le sujet semble insolite, les ponts en sont un exemple frappant. Selon le rapport d'information du Sénat « Sécurité des ponts : éviter un drame » (2019), un pont sur dix en France serait à risque, soit 25 000 ponts dont la plupart sont concédés de longue date aux départements, sans compensation à la hauteur de l'entretien qu'ils exigent. Les premiers touchés sont les habitantes et habitants de nos ruralités : si la boulangerie, la presse, l'activité de notre enfant ou le cabinet médical est de l'autre côté du pont, la fermeture de celui-ci peut engendrer une réelle rupture sociale voire pire, une rupture de soin. Dans tous les cas, une rupture du lien.

L'investissement public

Parlons des métiers du lien et du soin justement. De la protection de l'enfance à l'accompagnement de nos aînés, tout le champ du social est concerné par des mesures d'économies technocratiques décidées par le gouvernement alors même que la revalorisation salariale et l'amélioration des conditions de travail du secteur exigent un préalable : l'investissement public. Qui en paye les conséquences ?

Selon un rapport établi par le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) et le Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE), les jeunes majeurs qui bénéficient d'une mesure de la protection de l'enfance et dont le nombre a augmenté de 9 % entre 2018 et 2019 et de 30 % entre 2019 et 2020 ! Nos parents ou nos grands-parents qui, comme 85 % des Français, selon l'IFOP, souhaitent vieillir le plus longtemps possible à domicile et ne le pourront pas. Quant aux professionnelles du lien, elles voient le temps humain s'amenuiser face aux contraintes administratives qui dévorent le sens de leur travail.

Parlons aussi de ce que l'Etat devrait légalement assumer et qu'il n'assure pas. Comme ces <u>pédopsychiatres</u> qui manquent cruellement, laissant des enfants à la santé mentale fragile sous la responsabilité des départements alors que nous n'avons ni moyens humains, ni moyens financiers pour les accompagner correctement. Comme ces personnes handicapées contraintes de rester à leur domicile faute de places en établissements relevant de l'Etat : à nous, départements, de verser une prestation handicap qui ne répond pas au réel besoin des habitants concernés tout en étant coûteuse.

Parallèlement, le gouvernement s'acharne à vider les caisses des collectivités locales pour combler une partie de son déficit, <u>les contraignant à s'enfoncer soit dans l'endettement</u>, soit dans le renoncement, voire dans les deux à la fois. Plus que jamais désormais, le moindre choix, la moindre économie a un coût humain et des conséquences sans précédent sur la vie quotidienne : faut-il réduire la qualité de ce que l'on sert dans nos cantines à nos collégiens ? Faut-il toujours plus réduire le temps de présence auprès de nos aînés, des personnes en situation de handicap ?

Une action de justice sociale

Faut-il encore <u>raboter les minima sociaux</u> alors que plus de <u>la moitié des personnes inscrites au chômage ne sont pas indemnisées</u> ? Faut-il abandonner notre soutien au monde associatif, sportif, culturel, humanitaire, de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire, du champ large de l'action médico-sociale ; de tous ces partenaires avec lesquels nous tissons les mailles de la protection et du lien social ? Faut-il dégrader notre service public de proximité pour corriger les erreurs de gestion d'un gouvernement qui sert avant tout les plus riches ? Au nom de celles et ceux que nous servons, nous disons stop à ce racket qui n'a que trop duré!

Plutôt que raboter « ce qu'il en coûte », c'est-à-dire dégrader toujours plus le service public, ce patrimoine qui appartient a tout le monde, il faut aller chercher les recettes là où coulent les flots d'argent. Cela s'appelle la redistribution, et c'est une action de justice sociale. Cela commence par des mesures fiscales justes, qui redistribuent réellement les richesses : 65 % des Français jugent,

<u>selon un sondage Viavoice réalisé pour Libération</u>, qu'une « taxation temporaire sur les superprofits de certaines entreprises », celles du CAC 40 dont les dividendes sont exponentiels par exemple, est « prioritaire ».

Qu'attend donc le gouvernement ? Nous pourrions aussi restaurer la taxe d'habitation sur les résidences principales des 20 % des ménages les plus aisés, ce qui représente tout de même la somme <u>de 8 milliards d'euros</u>. Enfin, légitimement revendiqué dans les cahiers de doléances de 2019, <u>le rétablissement de l'impôt de solidarité sur la fortune</u> (<u>ISF</u>) qui rapportait <u>4,2 milliards d'euros en 2017</u>, selon un rapport du Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital, est la voie du renflouement des caisses de l'Etat et du renouement de la confiance démocratique.

C'est ainsi que nous pourrons rebâtir les ponts, retisser le lien avec les citoyens, donner aux collectivités locales les moyens d'agir à partir du territoire vécu et en fonction des besoins humains. C'est là l'essence même de notre décentralisation républicaine qui porte ses fruits depuis quatre décennies.

C'est ainsi que nous redonnerons du sens à une <u>action publique de proximité</u> qui ne peut être décrétée de Paris. Le sens, la direction de cette action se trouvent ici, en bas, au plus près du terrain, ensemble, avec et pour les citoyens.

Sont signataires de cette tribune : Fabien Bazin, président du conseil départemental (PS) de la Nièvre ; Sophie Borderie, présidente du conseil départemental (PS) du Lot-et-Garonne ; Jean-Luc Gleyze, président du conseil départemental (PS) de la Gironde et président des départements de gauche ; Chaynesse Khirouni, présidente du conseil départemental (PS) de la Meurthe-et-Moselle ; Françoise Laurent-Perrigot, présidente du conseil départemental (PS) du Gard ; Hermeline Malherbe, présidente du conseil départemental (PS) des Pyrénées-Orientales ; Michel Ménard, président du conseil départemental (PS) de la Loire-Atlantique ; Sophie Pantel, présidente du conseil départemental (PS) de la Corseil départemental (PS) de la Guyane ; Stéphane Troussel, président du conseil départemental (PS) de la Seine-Saint-Denis.

Retrouvez la liste complète des signataires ici.

Le Monde